



FICHE D'INFORMATION

FORÊT ET EAU POTABLE

La forêt - et son sol - ne se contente pas de retenir un grand volume d'eau de pluie. Elle filtre aussi une partie de l'eau potable dont nous captons les sources ou qui est stockée dans les nappes phréatiques. Le volume concerné est énorme: 370 milliards de litres (370'000'000'000 !!!) par an pour la forêt suisse. L'écosystème forestier étant très stable, la filtration l'est aussi, ce qui nous permet d'utiliser ces eaux presque sans les traiter.

FAITS & CHIFFRES SUR L'EAU POTABLE

Captage & consommation

La Suisse consomme environ 2 milliards de m³ d'eau par an, soit 4% des précipitations. L'eau potable représente une petite moitié du volume consommé, fourni par les services des eaux. Il s'agit d'eaux de sources pour 40%, d'un même volume d'eaux de fonds et d'eaux de surface pour 20%. Le milliard de mètres cubes (pas forcément potables) restant est capté par des privés (agriculteurs par exemple)

Consommation d'eau en Suisse	plus de 2000 milliards de litres/an = 2 milliards de m ³ /an	
Consommation d'eau potable	917 milliards de litres/an	→ 2,5 milliards de litres/jour
Consommation d'eau par personne	112'800 litres/an	→ 309 litres/jour
Prix de l'eau potable	env. 2 francs/m ³ (1000 litres)	→ soit 0,2 centime/litre
Coût de l'eau potable par personne	env. 110 francs/an	→ soit 30 centimes/jour

L'EAU DANS LE SOL DES FORÊTS

Un milieu peu pollué

La forêt est un milieu naturel, mieux préservé de la pollution que d'autres lieux. En forêt, les eaux contiennent généralement moins d'impuretés, en raison de l'interdiction des engrais et des pesticides (sauf rares exceptions), et des risques moindres d'autres nuisances (fuites de canalisations, accidents avec déversements d'hydrocarbures...). La forêt joue ainsi un premier rôle de protection passive pour l'eau potable.

Un rôle de filtre

Il y a moins de pollution en forêt, mais cette dernière joue aussi un rôle de filtre actif pour les eaux. Il est favorisé par les sols forestiers généralement riches en humus, protégés par le couvert d'arbres ou de plantes et par la présence de leurs racines. A cela s'ajoute l'effet positif de la multitude des organismes vivant dans les sols forestiers. Cet univers est le lieu de mécanismes et de processus chimiques complexes qui débarrassent l'eau d'éventuels polluants (pesticides, nitrates...), voire des germes qu'elle contient.

La forêt, réservoir à eau

La forêt dépollue l'eau. Elle la stocke aussi. En effet, le sol de la forêt subit peu de tassement qui empêcherait l'eau de s'y infiltrer. Grâce aux organismes vivants qu'il contient, il reste poreux et abrite un dédale de microcavités qui, rempli d'eau, constitue un énorme réservoir. Les systèmes racinaires qui le parcourent forment en outre un réseau de drainage horizontal et vertical très serré mais de taille gigantesque. Les eaux des couches supérieures s'écoulent lentement en suivant les racines. Le sol forestier peut retenir jusqu'à 2 millions de litres d'eau par hectare. Les volumes qui ne sont pas absorbés par la végétation s'accumulent dans les nappes profondes.

FORÊT ET PROTECTION DES EAUX DE FONDS

Bien que l'utilisation de substances telles que les produits phytosanitaires soit très exceptionnelle, il est important de délimiter des zones de protection des eaux de fonds pour protéger les captages d'eau potable et définir les surfaces soumises à de possibles restrictions. Dans ces zones, l'usage de produits phytosanitaires est réglementé. Des restrictions frappent aussi les carburants et lubrifiants pour les machines forestières. Les zones sont classées en trois niveaux de protection.

Zone de captage S1

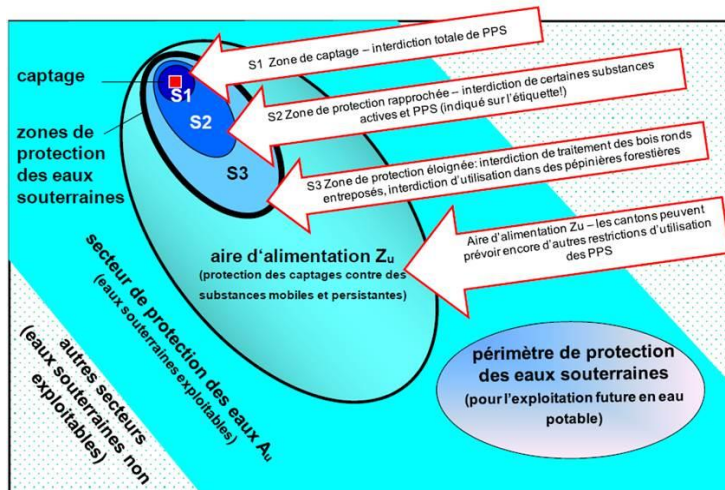
Proximité immédiate du captage.
Seules sont autorisées les interventions servant au captage.

Zone de protection rapprochée S2

Zone sécurisée pour éviter la pollution de l'eau de fonds par des germes pathogènes à l'approche du captage.

Zone de protection éloignée S3

Zone où, en cas d'accident, tout danger pour les eaux de fonds peut être écarté en un temps suffisant.



Règles pour l'utilisation des produits phytosanitaires dans les zones de protection des eaux en forêt. (source OFEV 2011)

EAU POTABLE & EXPLOITATION FORESTIÈRE

La récolte de bois favorise l'épuration de l'eau

La gestion et l'exploitation forestières ont une influence positive sur la qualité de l'eau potable. Exemple: la présence, que le forestier peut privilégier, d'une certaine proportion d'arbres feuillus est avantageuse en forêt, car ils retiennent et dégradent certains polluants mieux que les résineux. En plus, l'exploitation active de la forêt améliore sa stabilité et lui permet de mieux résister aux tempêtes. On évite ainsi la création accidentelle de clairières trop vastes et la mise à mal de la surface du sol par des arbres renversés. Le risque de voir des polluants (des nitrates, par exemple) pénétrer dans le sol est moindre et le potentiel de filtration du sol est préservé. La qualité de l'eau potable demeure.

Les méthodes de récolte de bois mises en œuvre en Suisse, alliées à l'interdiction des coupes rases, sont déterminantes et garantissent une production durable d'eau potable en forêt. En outre, les professionnels évitent consciencieusement d'introduire des substances polluantes en forêt. Il est d'usage de ne plus y utiliser que des carburants et des lubrifiants biodégradables et peu dommageables pour l'environnement.

Restrictions

En forêt, les zones de protection des eaux sont frappées d'un certain nombre de restrictions qui compliquent l'exploitation et entraînent des surcoûts. Ainsi n'est-il pas permis de faire le plein des machines, ni d'utiliser des produits de protection du bois dans ces secteurs. L'Office fédéral de l'environnement (OFEV) a publié des recommandations pour la gestion optimale des «forêts à eau potable». Il en résulterait des frais supplémentaires de 300 francs par hectare et par an pour les propriétaires forestiers si ces recommandations devaient être appliquées à la lettre. Mais la plupart de ces mesures reposent sur une base volontaire et les propriétaires de forêt ne devraient les mettre en œuvre que si les services des eaux concernés les dédommagent en conséquence.

POUR EN SAVOIR PLUS

ForêtSuisse
Rosenweg 14
4501 Soleure
T +41 32 625 88 00

Sous www.foretsuisse.ch, vous trouverez d'autres informations intéressantes ainsi que des liens utiles vers l'économie forestière et l'industrie du bois.